

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.125
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT DU 10 JUIN 1881.

L'AFFAIRE MATAPAN

(Suite.)

Jacques, surpris et un peu outré de cette réponse, prit le parti de se taire. Il n'était plus du tout convaincu de l'innocence de Julien, et il songeait tristement aux conséquences probables de cette funeste aventure.

—Ma chère tante va être consternée, se disait-il; le père en mourra de chagrin... la sœur... Dieu sait ce qu'elle deviendra!

Et ce pauvre Dourelaise, qui est fou de cette jeune fille, le voilà bien planté maintenant! Il est vrai que M. de la Calprenède sera peut-être plus disposé à la lui donner, car après une pareille catastrophe, il la marierait difficilement.

Le fiacre avait marché vite et on était déjà sur le Pont-Neuf, qui n'est pas loin de la préfecture de police.

Courtaumer pensa qu'il avait un dernier devoir à remplir vis-à-vis du malheureux qu'il accompagnait.

—Mon cher, lui dit-il, vous allez m'indiquer ce que je puis faire pour vous. D'abord prévenir votre père, n'est-ce pas?

—Comme vous voudrez, répondit Julien; d'autres s'en chargeraient si cette démarche pénible vous répugnait.

—Il vaut mieux que M. de la Calprenède apprenne par moi le désagrément qui vous arrive, et je sais où le trouver ce soir. Il doit être en ce moment chez ma tante, qui est l'amie de votre famille et qui pourra vous être utile, car elle verra mon frère et elle lui demandera de vous recommander à celui de ses collègues qui instruira votre affaire.

—Je vous remercie, mais...
 —Monsieur, interrompit le commissaire en s'adressant à Jacques, nous allons arriver au dépôt. Il convient que vous descendiez.

En même temps, il tournait le bouton placé à l'intérieur de la voiture, et le cocher, averti par le son du timbre, arrêta son cheval.

L'agent qui se tenait sur le siège vint ouvrir la portière.

Courtaumer blessé de l'attitude et du langage de Julien, lui dit assez froidement adieu, remercia le commissaire, et sauta sur le pavé du quai de l'Horloge.

—Allons! murmura-t-il en regardant le fiacre qui emmenait en prison le jeune la Calprenède, c'est un homme à la mer, et j'ai bien peur qu'il ne s'en tire pas.

Et ma tante qui voulait me faire épouser sa sœur!

VII

Adrien, l'aîné des Courtaumer, ne ressemblait ni au physique, ni au moral, à son jeune frère Jacques.

Adrien avait été créé et mis au monde pour être magistrat et père de famille; Jacques était né pour courir les mers et n'avait aucune propension à s'engager dans les liens quelconques.

Rien n'est moins rare que le contraste absolu entre deux hommes du même sang, et ce phénomène tient sans doute à l'atavisme — le mot est à la mode en ce moment.

Jacques représentait la ligne paternelle. Tous les Courtaumer d'autrefois avaient été d'épée. C'était une race de batailleurs et de chercheurs d'aventures. Ils se mariaient sur le tard, et de préférence ils cherchaient femme dans la noblesse de robe. Adrien procédait de sa grand-mère, qui était fille d'un président au parlement de Bretagne.

Adrien avait toutes les qualités et quelques uns des défauts de l'ancienne magistrature française. C'était un esprit éclairé, pas très érudite, mais juste, une nature droite, un caractère loyal et

forme, avec une tenacité à l'obstination systématique et au pessimisme.

Incapable de transiger avec le devoir et peu enclin à l'indulgence, Adrien était un juge redoutable pour les accusés, que son tempérament le portait à traiter comme des coupables.

Sévère magistrat et homme privé irréprochable, ce neveu de Mme de Vervins manquait de charme dans les relations ordinaires de la vie.

Sa tante l'estimait, mais elle le goûtait peu. Son frère l'aimait et ne le recherchait pas. Ses collègues le craignaient, tout en rendant pleine justice à ses mérites.

Il avait épousé une femme assez riche pour lui assurer une indépendance honorable, une femme élevée dans les principes rigides des vieilles familles de la bourgeoisie parisienne. Leurs idées s'accordaient à merveille, et ils menaient une existence retirée qui leur convenait parfaitement.

Jacques se risquait rarement dans cet intérieur paisible, et Mme de Vervins n'en usait qu'avec modération. Mais ils y avaient tous les deux leur franc parler. Adrien, qui appréciait les bons côtés de Jacques, lui pardonnait presque ses défauts et respectait trop Mme de Vervins pour se permettre de blâmer ses préférences et de discuter ses opinions, quoiqu'elles différaient des siennes sur bien des points.

Ainsi, la marquise aurait voulu qu'il donnât sa démission pour ne pas servir un gouvernement qu'elle abhorrait et Adrien tenait trop à sa carrière pour y renoncer; non qu'il fût ambitieux, mais elle passionnait. Il voulait rester juge, et surtout juge d'instruction, pour le plaisir de l'être et aussi pour l'honneur, car il avait une haute idée de la dignité magistrale.

Il apportait dans l'exercice de ses difficiles fonctions un zèle extraordinaire, et on le citait au Palais pour son exactitude.

Il arrivait quelquefois à son cabinet avant son greffier et souvent il en sortait après lui.

Et le lendemain de sa visite du soir à Mme de Vervins, il n'avait pas dérogé à ses habitudes matinales.

Il était même venu un peu plus tôt que de coutume, parce qu'il lui tardait de prendre connaissance de l'affaire qui allait lui être confiée, et sur laquelle il avait cru devoir consulter sa tante avant de s'en charger.

Il n'en savait absolument ce que ce qu'il avait appris en causant avec un collègue et répété à la marquise. Mais il pressentait qu'elle était intéressante et qu'elle allait lui fournir l'occasion de prouver une fois de plus ses rares aptitudes de magistrat instructeur.

La conversation qu'il avait eue la veille avec Mme de Vervins et surtout avec le comte de la Calprenède avait levé ses scrupules, et il ne demandait qu'à trouver le voleur qui s'était permis d'opérer dans une respectable maison du boulevard Haussmann.

Il pensait d'ailleurs que les choses s'étaient passées comme elles se passent presque toujours en pareil cas.

La plainte, portée au commissaire de police du quartier, est examinée au parquet et transmise ensuite, si elle paraît fondée, à un juge d'instruction qui informe par toutes les voies de droit, c'est la formule, et cette formule signifie qu'après avoir pris connaissance des pièces il décerne, s'il y a lieu, un mandat de comparution ou un mandat d'amener.

C'est par exception, dans le cas de flagrant délit par exemple, qu'on arrête un inculpé, avant que le juge d'instruction soit saisi.

M. de Courtaumer, en entrant dans son cabinet, trouva son greffier occupé à ranger des dossiers.

Ce greffier qui l'avait, par hasard, devancé ce jour-là, était un brave homme, rompu au métier, et le juge ne délaignait pas de causer avec lui, ni même de lui demander son avis à l'occasion.

—Bah! dit-il sans autre préambule, avez-vous entendu parler d'une nouvelle affaire de vol que le parquet a dû me renvoyer?

—Oui, monsieur, répondit le greffier. Les pièces sont sur votre bureau.

—Très bien! Savez-vous de quoi il s'agit au juste?

—Non, monsieur. Le commissaire aux délégations, que je viens de rencontrer, m'a dit seulement qu'il avait amené hier soir l'inculpé au dépôt.

—Ah! c'est singulier. Mon collègue, M. Brizardière, m'avait dit que la plainte était arrivée à cinq heures et qu'elle n'articulait que des imputations vagues. Je m'étonne qu'on n'ait pas attendu que j'eusse rendu mon ordonnance.

Il est au Palais, en ce moment, ce commissaire?

—Oui, monsieur. Il attend d'être appelé par vous et se tient à votre disposition.

—Voyons d'abord le réquisitoire, murmura M. de Courtaumer en prenant place dans son fauteuil.

Et il commença à lire à demi-voix: "Attendu que des pièces ci jointes, il résulte que le nommé..."

Là, il s'arrêta court et il tressauta sur son siège.

Le nom qu'il n'avait pas prononcé était celui de la Calprenède (Julien-Louis-Charles). Il n'alla pas plus loin. Le réquisitoire lui tomba des mains.

Le fils du meilleur ami de sa tante arrêté pour vol, et lui, Adrien de Courtaumer, désigné pour l'interroger! C'était à n'y pas croire.

Il pensa tout d'abord à sa visite de la veille. Il voyait encore le comte, tranquillement assis au coin du feu dans le salon de la rue de Castiglione, il entendait la marquise dire d'un ton dégagé: Mon cher neveu, tu t'embarrasses de fort peu de chose. Qu'importe à M. de la Calprenède que tu instrumentes dans la maison qu'il habite?

Et il se demandait s'ils avaient joué la comédie. Dans quel but? Il ne le devinait pas.

—Non, murmurait-il, c'est impossible. Ils n'auraient pu feindre d'ignorer ce malheur. Ils ne savaient rien. S'ils avaient su qu'on accusait Julien, ils me l'auraient dit. Ils avaient tout intérêt à me le dire, car j'aurais peut-être pu empêcher le scandale d'une arrestation.

Maintenant, je ne puis plus rien, puisqu'il est en prison. Si encore j'avais été averti ce matin, j'aurais couru chez ma tante pour lui demander conseil encore une fois. Il était encore temps de refuser l'instruction, tandis qu'à présent... Dieu sait ce que mes collègues penseraient de moi, si je me retirais.

Et sous quel prétexte me retirerais-je? Dieu merci! je ne suis ni le parent ni l'allié de ce la Calprenède. Je les connais même fort peu. Je n'ai pas vu le fils dix fois, et c'est à peine si je lui ai parlé quand je l'ai vu. Jacques le rencontre, je crois, dans les mauvais endroits qu'il fréquente, mais il n'est pas son ami, que je sache.

Je n'ai donc aucune bonne raison à faire valoir pour me récuser. Si je m'avais de mettre en avant les relations du père avec Mme de Vervins, on ne manquerait pas de dire que j'ai préféré mes intérêts à mes devoirs de magistrat, car tout le monde sait que ma tante est très riche et que mon frère et moi nous sommes ses héritiers.

J'aimerais mieux renoncer à sa succession que de donner prise à un soupçon qui m'atteindrait dans mon bonheur professionnel.

M. de Courtaumer se leva brusquement, et, à la grande surprise de son greffier, qui l'avait toujours vu très calme, il se mit à se promener avec agitation.

Il se disait que Mme de Vervins, après tout, ne pourrait pas lui savoir mauvais gré d'instruire, car un autre juge interrogerait Julien avec moins de bienveillance peut-être.

D'ailleurs, quoi qu'il décidât, il fallait bien d'abord qu'il se renseignât sur la gravité des charges et sur les circonstances de l'arrestation.

—Faites appeler M. le commissaire, dit-il à son greffier, qui sortit pour transmettre l'ordre à un huissier de service.

(A continuer.)

OrguINETTE automatique

Instrument à anches, exécutant mécaniquement toutes compositions musicales au moyen de papier perforé.
 La sonorité est la même que celle des Orgues Harmoniums.
 Ces instruments sont remarquables par la beauté du son, l'extrême solidité de la construction et la modicité du prix.

PRIX DES DIFFERENTS MODELES:
 \$10.00, \$12.00, \$14.00 et \$16.00.

En vente chez
 A. LAVIGNE,
 Éditeur de Musique,
 23, rue St. Jean,
 (Banque d'Épargne.)
 Québec, 19 mai 1881.

SEL DE LIVERPOOL

5,500 Sacs en rade

PAR LE

"LATONA"

A VENDRE PAR

J. B. Renaud & Cie.

72 a 82, Rue St. Paul.

Québec, 21 mai 1881.

J. & W. REID

PROPRIÉTAIRES DE LA

Papeterie de Lorette

Manufacturent et tiennent toujours un assortiment de

Feutre à toiture, à lambrissage et à tapis,
 Papier pour boîtes à allumettes,
 Cartes, Tapisseries,
 Papier à envelopper et à imprimer.

ON MANUFACTURE A LA

Papeterie du Pont-Rouge

Carton de bois pour boîtes, Carton de paille, Pulpe de bois.

MM. J. & W. REID importent et font le commerce de Papier, Articles de Relieurs, Tapisseries, etc. Leur assortiment de Papier est toujours considérable.
 Pour la marine, ils font aussi le commerce de Goudron (Coaltar), Brai et Etoupe.

Le plus haut prix est payé pour toute espèce de toile et cordages de rebut, chiffons, rognures de papier et les vieux métaux en général.
 Québec, 19 mai 1881.

G. H. BURROUGHS

Courtier d'Actions de Banques et Agent Général.

Parts de Banques achetées pour comptant ou sur marge.
 Déplacements des chemins à barrières achetées.
 Sociétés de Prêts et Placements de Québec.
 Société de Construction des Artisans achetées et vendues.
 Sécurités de toutes espèces achetées.
 Argent prêt sur hypothèque, etc.
 Échange Sterling acheté et vendu pour les Banques et les marchands.
 Billes de la Banque d'Angleterre achetées.
 Greenbacks, Argent étranger, etc., achetés.
 Agir pour les parties dans toutes espèces de transactions financières et commerciales.
 BUREAU: No. 107, RUE ST. PIERRE,
 Vis-à-vis la Banque de Québec,
 Basse-Ville, Québec.
 14 mai 1881.

Recu aujourd'hui

Par le Steamer PARISIAN

Un Assortiment Choisi

DE

Nouveautés pour cette Saison

COMPRENANT:

Dentelles,
 Collets et Poignets pour Dames,
 Mouches pour Dames (très choisis),
 Chapeaux et Bonnets de Paille,
 Rubans,
 Fleurs,
 Francés,
 Crêpe,
 Etc., Etc., Etc.

Confection de Robes et de Manteaux de première classe.

N. B.—Nous allouons cinq pour cent sur tout achat au comptant d'au-dessus d'une piastre.
FYFE, WRIGHT & LEITCH
 Québec, 28 mars 1881.

F. X. LEPAGE

Marchand de Nouveautés

RUE DE LA COURONNE

St. Roch

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une grande quantité de nouvelles importations consistant en 30 caisses de Chapeaux, Drap noir, Tweeds de toutes sortes et de tous prix, Valises, Manteaux, etc., etc.

Hardes faites sur commande.
 Articles de deuil comprenant Etoffes noires, Cabourg, Mérinos, Parangas, Cachemires, Alpaga, Crêpe et Crépe noir de tous les prix.
 Québec, 28 mars 1881—1a

Chemin de Fer Intercolonial.

1881—SAISON D'ÉTÉ—1881

Le et après LUNDI, le 6 JUIN, les Trains marcheront tous les jours, les Dimanches exceptés, comme suit:—

Laisseront la Pointe-Lévis

Temp. du Chemin.	Temp. de Québec.
Express pour Halifax et St. Jean.....	7.30 A.M. 7.15 A.M.
Accommodation et Malle.....	11.00 A.M. 10.45 A.M.
Frete.....	7.30 P.M. 7.15 P.M.

Arriveront à la Pointe-Lévis

Temp. du Chemin.	Temp. de Québec.
Express d'Halifax et de St. Jean.....	8.50 P.M. 8.35 P.M.
Accommodation et Malle.....	6.25 P.M. 6.10 P.M.
Frete.....	5.15 A.M. 5.00 A.M.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se rendront à leur destination le Dimanche: ceux qui partiront de St. Jean et d'Halifax arrêteront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jedis et Samedis se rendra directement à Halifax, et celui qui suivra le convoi les Lundis, Mercredis et Vendredis ira droit à St. Jean.

Lundi, le 6 Juin, le nom de la Station St. Octave sera transporté au Petit Metis, et celui de la Station du Pavillon Metis à St. Octave.

D. POTTINGER

Surintendant en Chef

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-B.

3 juin 1881.

Chemin de Fer Q. M. O. & C.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE

Lundi, 10 Mai 1881

Les trains partiront comme suit:

	Mixte	Malle	Expr ^{te}
Départ de Hochelaga pour Ottawa.....	8.30PM	8.30AM	5.15PM
Arrivée à Ottawa.....	8.30PM	1.00PM	9.45
Départ de Ottawa pour Hochelaga.....	7.00PM	8.10AM	4.55
Arrivée à Hochelaga.....	6.45AM	12.40PM	9.25
Départ de Hochelaga pour Québec.....	6.00PM	3.00PM	10.00
Arrivée à Québec.....	8.00AM	9.25PM	6.30AM
Départ de Québec pour Hochelaga.....	5.30PM	10.10AM	10.00PM
Arrivée à Hochelaga.....	8.0AM	4.40PM	6.30AM
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme.....	5.30PM		
Arrivée à St. Jérôme.....	7.15		
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga.....	6.45AM		
Arrivée à Hochelaga.....	9.00		
Départ de Hochelaga pour Joliette.....	5.00PM		
Arrivée à Joliette.....	7.25		
Départ de Joliette pour Hochelaga.....	6.40AM		
Arrivée à Hochelaga.....	8.15		

(Trains locaux entre Aylmer).
 Les Trains quittent la Gare du Mile-End, dix minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars Pala et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.
 Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M.
 Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Place d'Armes.

BUREAU DES BILLETS:

13, PLACE D'ARMES, } MONTREAL
 202, RUE ST. JACQUES, }
 VIS-À-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

L. A. SENEVAL

Surintendant Gé.

25 mai 1881.

La Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien.

EMIGRATION AU MANITOBA

ET AU

NORD-OUEST CANADIEN.

Vente des Terres.

Pour encourager la colonisation rapide du pays, la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien est prêt jusqu'à avis contraire, à vendre des terres pour la culture au bas prix de \$2.50 l'acre, payable par versements, et sera de plus une réduction de \$1.50 sur ce prix, pour toute acre de ces terres, qui sera en état de culture dans un délai de trois à cinq ans, selon la nature et l'importance des autres améliorations qu'il y seront faites.

Les terres ainsi offertes se vendent au comptant par les trains venant de St. Louis, du chemin de fer à des conditions très avantageuses. Des contrats à des taux spéciaux seront faits pour des terrains des Indes à l'ouest d'Annisquam ou toute autre fin qui ne compromet pas la mise en culture immédiate.

Les colons seront transportés, avec leurs effets, aux lieux par les Compagnies, sur sa ligne de Chemin de fer à des conditions très avantageuses. D'autres détails seront donnés sur demande, aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien à Montréal et à Winnipeg.

Par ordre du Bureau.

CHAS. DRINKWATER, Secrétaire.

Montréal, 30 mai 1881.

3 mai 1881—1a.

ANNONCES NOUVELLES.

A louer—A. J. Auger.
Charles Beaulieu, Tailleur.
Bonne œuvre—Béland, Garneau & Co.
A louer—S'adresser à ce bureau.
A louer à la Canardière—Robt. Borland & Co.
Commis demandé—F. Guay.
Aux incendies—Brunet & Laurent.
Au Bon Marché—N. Garneau.
Nagu aujourd'hui—Fyfe, Wright & Leitch.
Ventes et Cotonnades—Glover, Frv & Co.

QUEBEC,

VENDREDI, 10 JUIN 1881.

L'INCENDIE.

Le nouveau malheur qui vient de fondre sur Québec réveille le souvenir de toutes les catastrophes du même genre qui ont déjà frappé notre ville. Tout a été dit sur cette sorte de fatalité qui semble faire de Québec la victime favorite de l'incendie. Tout a été dit aussi sur ce qui nous manque pour lutter victorieusement contre ce fléau terrible lorsqu'il s'attaque à nous. Les mêmes plaintes se renouvellent chaque fois, toujours vaines et impuissantes.

Il faudra pourtant qu'un jour nous avisions à nous protéger plus efficacement que par le passé. Toutes les mesures que l'on indique se réduisent en somme à une seule : un réservoir ou un nouveau tuyau pour l'aqueduc.

Nous savons que notre municipalité est en déficit annuel et qu'il est difficile aux citoyens déjà obérés de faire de nouveaux sacrifices. Cependant, il faut que nous consentions, ou bien à faire ces sacrifices, si grands qu'ils soient, ou bien à voir l'incendie abattre ainsi de temps à autre des quartiers tout entiers. On ne peut sortir de cette alternative.

Sans doute, on préfère ajourner les solutions, et s'endormir dans une fausse sécurité après avoir, au lendemain d'une catastrophe comme celle de mercredi, fait retentir l'air de justes plaintes. Mais la situation n'en reste pas moins la même, et tant que nous n'aurons pas appliqué le seul remède qu'elle comporte, elle recréera les mêmes dangers.

Il faut dire cependant qu'il n'y avait plus guère de maisons en bois que dans le quartier qui vient d'être détruit, et qu'à ce point de vue du moins, le danger sera à l'avenir moins grand que par le passé. Mais ce n'est là qu'une demi-sécurité, qui ne saurait nous fermer les yeux sur la situation.

Ce nouveau malheur dont Québec est victime va éveiller partout une profonde sympathie. De suite, le Parlement, à la demande du gouvernement, a voté un secours de \$10,000. D'un autre côté, les citoyens se sont mis à l'œuvre. La générosité publique et particulière fera comme toujours des prodiges ; mais notre ville, déjà si éprouvée, mettra longtemps à guérir de cette nouvelle blessure.

Grand Incendie.

648 MAISONS DÉTRUITES.

L'ÉGLISE ST. JEAN EN RUINES.

TROIS PERSONNES BRULÉES.

Il nous a été impossible de publier notre journal hier, la plupart de nos typographes ayant à peu près tout perdu ce qu'ils possédaient, dans l'incendie qui vient de faire d'une partie des quartiers St. Jean et Montcalm, un monceau de ruines.

Pauvre Québec, tu seras donc toujours en butte à ce terrible fléau de l'incendie !

Ceux qui n'ont jamais été témoins de

catastrophes du genre de celle qui vient de faire de ces quartiers un immense brasier, ne peuvent se faire une idée de l'importance d'une semblable calamité. Le grand incendie de 1845 et ceux qui ont ravagé il n'y a pas longtemps encore les quartiers St. Roch, St. Sauveur et Montcalm étaient inférieurs à la terrible catastrophe qui vient de ruiner et de plonger dans le malheur la plupart des citoyens des quartiers que nous venons de mentionner.

Nous espérons que ceux que cet épouvantable malheur n'a pas atteints, se feront un devoir de secourir ceux que l'infortune vient d'atteindre d'une manière aussi cruelle.

L'incendie est pour Québec un fléau qui malheureusement ne s'éteint pas facilement, et il y prend presque toujours des proportions énormes. Tel a été celui de mercredi soir. Les flammes, qui ont pris naissance vers dix heures et demie, se sont propagées avec une rapidité extraordinaire, sous l'impulsion d'un fort vent de nord.

L'origine du feu n'a pu encore être établie d'une manière certaine. Les quelques informations que nous avons pu recueillir à ce sujet, nous portent à croire qu'une main criminelle l'a allumé. Un charretier nommé Trudel nous a dit que le feu devait avoir été mis à une clôture qui séparait sa propriété de celle de la femme Montambault. De là, les flammes se seraient communiquées aux écuries de M. Laperrière dans lesquelles six chevaux et une vache ont péri.

On nous dit d'autre part qu'un employé de M. Laperrière serait allé sur le fenil chercher du foin et qu'une étincelle tombée de sa pipe aurait mis le feu dans le foin. Nous ne garantissons pas toutefois l'authenticité des données ci-dessus.

Ce terrible incendie a fait constater une fois de plus l'insuffisance de notre aqueduc.

Il y a dans l'endroit où le feu a pris naissance, une quantité de hangars en bois qui ont de suite donné aux flammes un aliment qui les a fait s'étendre avec la rapidité d'une trainée de poudre.

Quelques instants plus tard, le résultat ne faisait plus doute pour personne. Il était évident que la conflagration finirait par étreindre dans ses bras de feu tout le voisinage, et même par s'étendre bien au-delà.

Nous donnerons de suite, pour l'information de tous ceux qui sont familiers avec la topographie du quartier incendié, la marche suivie par l'élément destructeur.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, le feu s'est déclaré près de l'angle des rues Ste. Marie et St. Olivier, puis il s'est dirigé presque en ligne droite vers le sud, suivant à peu de chose près la marche que voici, et embrassant une étendue immense :

Une partie du Côteau Ste. Geneviève ; car il faut remarquer que les flammes ont eu un effet rétrograde et qu'elles sont allées à l'encontre du vent sur une étendue considérable, toute la partie comprise entre la rue Ste. Geneviève et les terrains du gouvernement étant anéantie. Le feu s'est dirigé par les rues St. Olivier, Ste. Geneviève, Latourelle, Ste. Marie, Richmond, puis il a contourné en entier le faubourg St. Jean et a embrassé toute la partie comprise entre les terrains du gouvernement, les rues St. Jean, Claire Fontaine, Plessis, Scott, Artillerie, Drolet, St. Patrice, Jupiter, St. Jean, Ste. Marie, d'Aiguillon et Ste. Geneviève.

Comme on le voit, l'incendie a embrassé une étendue considérable, et nous n'hésitons pas à porter à au-delà de six cents le nombre des maisons incendiées.

Une grande partie de ces maisons étaient des immeubles de valeur et les assurances seront naturellement insuffisantes à combler une perte aussi énorme.

Comme on le voit aussi, l'église St. Jean-Baptiste et l'école des Frères se trouvent comprises dans la conflagration.

Quel spectacle que celui de ce temple magnifique, surmonté de deux clochers qui faisaient l'orgueil de la population de ce quartier qui est presque exclusivement catholique ! Ce spectacle grandiose, mais terrible, restera toujours gravé dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins !

Au moment où l'église était atteinte, M. le curé Plamondon a fait mettre les cloches en branle, ces cloches dont l'achat a coûté tant de travail au curé d'alors, Mgr. Antoine Racine, de Sherbrooke.

On a récité et chanté pour la dernière fois dans la splendide édifice les psaumes sacrés puis on a transporté ailleurs les vases et les ornements sacrés.

Quelques minutes plus tard les clo-

chers s'effondraient et il ne restait plus bientôt que les quatre pans de l'édifice comme monument du passé.

L'église St. Jean était assurée pour la somme de \$67,000.

M. le curé Plamondon a annoncé ce matin au service divin chez les Sœurs Grises, que l'église et l'école des Frères allaient être reconstruites immédiatement.

Dans l'intervalle, l'élément destructeur continuait son œuvre et finissait par réduire à néant tout l'espace que nous avons mentionné.

Nous avons maintenant à remplir le plus pénible de notre tâche. C'est la mention des incidents de toutes sortes qui ont été les accessoires naturels de ce terrible événement.

Que de scènes lamentables n'avons-nous pas vu se dérouler partout sous nos yeux. C'était à fendre l'âme des plus indifférents ! Toute cette population s'était réfugiée sur les terrains du gouvernement, et il est assez facile de s'imaginer les plaintes, les gémissements, les clameurs de toutes sortes qui s'exhalèrent de cette masse confuse et terrifiée.

Il s'est passé là des scènes que la plume est impuissante à rendre. Un grand nombre des incendiés ont naturellement tout perdu ce qu'ils possédaient et se trouvent dans la détresse la plus complète.

Il y a eu aussi sur le lieu de l'incendie des actes de dévouement qui méritent certes de passer à la postérité. Combien de gens ont exposé leur propre vie pour sauver celle d'autrui !

Nous regrettons de ne pas pouvoir les mentionner tous et rendre à leurs auteurs un hommage bien mérité.

Nous avons visité hier matin les terrains du gouvernement, au nord et au sud de la rue St. Jean, et où la plupart des incendiés se sont réfugiés.

Nous ne saurions peindre l'épouvantable scène qui a frappé nos regards. Nous laissons à nos lecteurs de se l'imaginer eux-mêmes, quoique la chose soit passablement difficile. Il faut naturellement avoir vu pour parler avec connaissance de cause.

Le quartier incendié était assuré pour la plus grande partie, mais n'empêche qu'un grand nombre de gens sont ruinés complètement.

Beaucoup d'incendiés du quartier Montcalm ont été victimes du feu pour la quatrième et même pour la cinquième fois.

Nous ne pouvons clore ce compte-rendu, sans mentionner les actions infâmes de la canaille qui s'en est naturellement donné à cœur joie. Le pillage semblait avoir été organisé sur une grande échelle et l'on ne s'est nullement gêné pour dépouiller les malheureuses victimes de la conflagration, des quelques effets qu'elles avaient réussi à sauver de l'incendie.

Nous rendrons hommage en terminant au chef Dorval, au sous-chef Coleman et à leurs hommes, qui ont travaillé de manière à s'attirer les félicitations du public en général, à protéger la propriété privée et publique. La batterie A ne doit pas non plus être laissée de côté.

Nous offrons aussi nos condoléances à tous les incendiés, et en particulier à ceux de nos abonnés qui ont le malheur d'être au nombre des victimes.

Voici la liste des pertes des diverses assurances :

Québec	De \$250,000 à \$300,000
Phoenix	8,000
British American	12,000
Lancashire	30,000
Guardian	14,000
Liverpool, London & Globe	35,000
Western	20,000
North British	40,000
Imperial	28,000
Northern	20,000
Royal Anglaise	120,000
Royal Canadienne	40,000
Commercial Union	8,000
Sovereign	30,000
Dominion	18,000
London Corporation	4,000
Citizen	15,000
Queen	27,000
Canadian Fire	2,000
Etna & Hartford	10,000

LES VICTIMES.

Il y a des morts, et des morts affreuses, de pauvres gens brûlés, rôtis, carbonisés. Heureusement, ils ne sont pas nombreux. Vraiment, quand on regarde l'étendue du désastre, l'indescriptible et inimaginable pêle-mêle de la nuit de mercredi, on s'étonne que le nombre des victimes ne soit pas plus considérable.

Dans une maison de la rue Saint-Olivier, vivaient un brave ouvrier et sa femme avec cinq enfants.

En face de l'imminence du péril, ils commencèrent par mettre leurs cinq enfants à l'abri de tout danger. Rassurés sur le sort de ce qu'ils avaient de plus cher, ils se mirent à travailler au sauvetage de leurs effets. La femme du pau-

vre ouvrier y mit autant de courage et d'intrépidité que son mari. Postée au deuxième étage de la maison, elle envoyait en bas, par l'escalier, tous les effets qui lui tombaient sous la main ; son mari les recevait et les donnait à des amis ou connaissances qui les transportaient en lieu sûr. Ils avaient sauvé ainsi une partie de leur mobilier, lors qu'un tourbillon de feu envahit leur demeure.

Le malheureux ouvrier vit de suite que la place n'était plus tenable. Il aurait pu se sauver ; mais sa femme était là haut qui, n'écoutant que son courage, persistait à jeter matelas, chaises, lingerie à son mari. Il lui cria de descendre au plus vite ; mais la malheureuse ne répondit pas ; elle était allée au fond d'un appartement chercher un meuble qui restait.

Le feu dévorait l'espace, la chaleur était intense, et ceux qui leur aidaient avaient déguerpi pour aller rendre service ailleurs, chez les voisins.

L'ouvrier monta l'escalier quatre à quatre et prit sa femme à bras le corps. Il était trop tard ; toute issue leur était fermée ; un cercle de feu étreignait la maison ; une barrière rouge obstruait l'entrée, les fenêtres ; bientôt, l'escalier devint un énorme tison enflammé.

Tirons le rideau sur la scène terrible qui a dû s'en suivre, sur l'épouvantable agonie de deux êtres humains, mari et femme, pleins de vie et de vigueur quelques minutes auparavant.

Leurs corps, si l'on peut donner ce nom à ce qu'il en restait, ont été retrouvés hier à midi. Ils ont été inhumés ce matin au cimetière Belmont à la suite d'un service chanté à la chapelle du Séminaire.

Il ne reste plus aux cinq orphelins qu'à élever sur la tombe commune de leur père et de leur mère, une pierre tumulaire rappelant la fin tragique de Napoléon Hardy et de sa femme.

Charles Marois, ouvrier menuisier, célibataire, âgé de 38 ans, demeurait rue Richelieu. Son frère et sa sœur venaient de le laisser, en lui recommandant d'abandonner la maison et le sauvetage des effets ; car le feu gagnait la place avec une rapidité prodigieuse. Il leur répondit qu'il allait revenir aussitôt. Son frère pense qu'il remonta dans sa chambre pour sauver un peu d'argent qu'il avait laissé dans un tiroir.

Il n'a pas reparu après être remonté.

Quelqu'un nous assure qu'il a vu Charles Marois sur la galerie en arrière de la maison. On peut croire à la parole de ce citoyen, d'autant plus que le cadavre de Marois a été retrouvé en bas, dans la cour. Le malheureux, pourchassé par le feu, acculé jusque sur la galerie, aura été forcé de se jeter en bas. S'est-il tué dans sa chute, ou est-il tombé dans le feu ? voilà ce que l'on se demande.

Ce n'est pas précisément son cadavre qui a été retrouvé parmi les décombres, c'est le tronc, sans tête, ni bassin, ni jambes.

Dans une rue du faubourg Saint-Jean, côté de l'Ouest, un citoyen veillait sa femme qui était sur les planches. Le feu atteignit sa maison alors qu'il n'y songeait pas le moins du monde.

Il se mit en devoir de sauver quelques effets ; mais le feu dévorait sa maison avec un acharnement terrible. Une fois, en rentrant chez lui, il eut juste le temps de prendre dans ses bras le cadavre de sa femme qui allait brûler, et de le transporter dans un champ voisin.

Quelques temps après, il l'embarquait dans une voiture et filait du côté du cimetière Belmont.

Hier matin, les émotions de la nuit avaient donné au malheureux une fièvre cérébrale.

M. Laperrière, en essayant de sauver ses chevaux, s'est grièvement brûlé la figure et les mains.

M. Léon Boivin, charretier, s'est aussi sérieusement brûlé la figure.

ENQUÊTE.

Le coroner Bellau a commencé ce matin l'enquête sur le corps de l'infortuné Marois. Les jurés ont été assermentés. On a ajourné l'enquête à lundi prochain à 9 heures, à la station de police.

SERVICE RELIGIEUX.

Voici ce qui a été réglé pour le service de la population catholique du faubourg St. Jean :

Les fidèles de cette localité seront desservis dans l'église des Sœurs de la Charité. Dimanche, des messes basses s'y diront à 6 heures, 7 heures et 8 heures. La grand-messe y sera chantée à 9 h. Les messes il sera donné des avis exigés par les circonstances.

Les confessions se feront dans l'église des Sœurs de la Charité, aux jours et heures ordinaires.

Le Révd M. Plamondon et MM. les vicaires auront leur résidence dans la partie de l'édifice occupé par le Révd M. Bonneau, chapelain, rue Richelieu, 6, à côté de l'église des Sœurs.

Jusqu'à nouvel ordre, les baptêmes se feront à la Basilique de Notre-Dame.

RÉUNION DES CITOYENS.

Une réunion des citoyens a été tenue hier à quatre heures, à l'hôtel-de-ville. Un bon nombre de citoyens y assistaient.

Le maire qui présidait à la une lettre de l'aide de camp du gouverneur-général l'informant qu'instruction avait été donnée à M. Russell de faire distribuer aux victimes de l'incendie les viandes préparées pour le souper du bal.

Le maire a lu ensuite une lettre de Son Excellence lui-même exprimant les plus vives sympathies pour les victimes et souscrivant \$500 au fonds de secours.

Les résolutions suivantes ont ensuite été adoptées :

Sur propositions du Révd. M. Légié, secondé par le Révd. M. Housman, il a été résolu :

Que les citoyens de Québec désirent exprimer leurs plus sincères sympathies aux victimes de l'incendie d'hier soir et prendre les mesures que nécessite un si grand malheur.

Sur proposition de l'hon. C. A. P. Pelletier, secondé par l'abbé Auclair, il a été résolu :

Que les messieurs dont les noms suivent composent le comité chargé d'organiser les souscriptions dans les divers quartiers :

Le Maire, Rév. M. Légié, V.-G., Rév. M. Housman, M. le Curé de Québec, Rév. P. M. Plamondon, Rév. Dr. Cook, J. Malouin, M. P., M. A. Hearn, M. Péchevin Rinfret, Rév. Chs. Hamilton, Père Lowekamp, Conseillers Bowen, Gingras, Archer, Peachy, Languevin, M. le Curé Gosselin, de St. Roch, Hon. D. A. Ross, James Ross, M. Beaudet M. P. P., M. Shebyn, M. P. P., M. Amyot, M. P., M. McWilliam, M. W. Wurtele, M. Rhéaume, M. D. C. Thomson, M. R. Hamilton, M. R. R. Dobell, M. le Recteur de l'Université, Dr. Robitaille, Lieut.-Col. Irwin, Owen Murphy, Hon. P. Garneau, G. Bresse, J. B. Laiberté, John Lemesurier, Nazaire Turcotte et les deux proposeurs.

Le Maire a donné communication à l'assemblée d'une dépêche du Maire de Boston exprimant les plus vives sympathies.

L'abbé Plamondon dit que les bonnes religieuses du Bon Pasteur ont fait distribuer des secours à 200 personnes.

L'hon. M. Pelletier suggère que l'on demande au gouvernement fédéral de prêter des tentes pour fournir abri aux malheureux privés de logement.

M. C. B. Langlois croit que l'on pourrait avoir l'usage de l'édifice du Skating Rink.

Sur proposition de M. Malouin, M. P., secondé par M. G. Amyot, M. P., il est résolu :

Que les remerciements des citoyens de Québec soient offerts aux citoyens de Québec, au colonel Irwin, ainsi qu'aux officiers et aux soldats de la batterie A ; aussi aux Dames du Bon Pasteur et aux prêtres du Séminaire.

L'abbé Plamondon et ses vicaires, les Révds M. Housman et Hamilton, et le Père Lowekamp sont nommés pour la distribution des secours.

Voici la liste des souscriptions recueillies :

Le Gouverneur Général	\$ 500
Rév. M. Auclair, curé de Québec	100
Le Maire de Québec	100
L'Archevêque	200
Le Séminaire de Québec	300
Rév. M. Plamondon	50
Rév. M. Gosselin	5
Rév. T. G. Rouleau	5
Rév. M. Tétu	5
James G. Ross	250
McCall, Shebyn & Co.	100
Beaudet & Chénier	100
Rév. I. P. Sexton	10
H. J. B. Chouinard	10
Jules Tessier	10
P. Garneau & Frère	10
C. A. P. Pelletier	250
F. X. Lemieux	25
Chs. Sanson	10
R. F. Rinfret	25
R. J. Bradley	20
Walton Smith	5
C. B. Langlois	5
F. E. Roy, M. D.	10
T. Chase-Casgrain	25
Thos. Chénier	10
J. B. Casgrain	10
J. E. Drolet	10
Theoph. Oliver	10
J. E. Martineau	20
O. Chalifour	5
J. Richard	25
V. W. LaRue	10
J. J. McCorkell	10
T. J. Molony	10
S. Liégeois	10
Alph. Pouliot	25
La Législature Locale	10,000
Total	\$12,235

DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 8 juin.

M. CHAMPAGNE propose que la chambre se forme en comité pour examiner le projet de loi No 15 concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés dans les limites de la province de Québec.

M. TAILLON. — La proposition est irrégulière, vu que la législature n'a pas le droit de modifier la charte en vertu de laquelle l'Université existe. Cette charte est une charte royale et l'Université ne peut se présenter devant cette chambre qu'au moyen de sa charte et nous devons tenir compte des droits qui lui sont conférés par cette charte.

A l'appui de ses assertions M. Taillon lit ensuite des extraits du mémoire exposant l'illégalité de l'établissement de la succursale de l'Université Laval à Montréal.

L'ORATEUR dit qu'il n'y a rien dans cette argumentation qui prouve que la proposition soit irrégulière. Que le projet de loi soit inconstitutionnel, cette question ne le regarde pas; il n'a rien à y voir et il laissera à l'autorité compétente le droit de désavouer le projet de loi, s'il y a lieu.

Après quelques explications de M. CHAMPAGNE, M. LYNCH dit qu'il ne reconnaît pas à la législature de cette province le droit de créer une université, et que la Chambre n'a pas le droit de modifier une charte royale.

M. LANGELIER.—Par la clause 93 de l'acte de la confédération, le parlement impérial a délégué à la législature locale tous les pouvoirs qu'il possède relativement à l'éducation, et si l'on admet que le parlement impérial a le droit de la modifier cette charte l'on admet, ipso facto, que cette législature a le droit de modifier. L'Université Laval s'adresse maintenant à la législature de Québec, mais Sa Majesté fait partie de la législature de Québec. Le projet de loi ne pourra entrer en vigueur sans être sanctionné par le lieutenant-gouverneur au nom de Sa Majesté. Voilà pour la loi.

Passons aux précédents. Un acte passé en 1858 modifie la charte Royale du collège de Nicolet. En 1870, un autre acte modifie la charte Royale constituant l'université du Bishop's College. Voilà donc deux précédents, l'un de la législature de l'ancienne province du Canada, et un autre de la législature de la province de Québec. C'est une des parties au contrat qui demande à l'autre partie de la faire modifier.

M. IRVING prend part à la discussion et, suivant lui, ce que la Chambre doit surtout considérer, c'est la question de savoir si nous avons le droit d'édicter des lois sur la question qui en ce moment est soumise à la Chambre.

L'ORATEUR. — La Chambre a parfaitement le droit de légiférer dans ce qui a rapport à l'éducation, d'après l'article 92, de l'acte de la confédération, et par conséquent, la proposition est tout à fait régulière.

La proposition est alors adoptée, et la Chambre se forme en comité pour examiner le projet de loi; puis, le débat est ajourné.

Séance du 9 juin.

L'hon. M. CHAPLEAU dit qu'avant l'appel de l'ordre du jour, il désire exprimer les sentiments de sympathie du Parlement pour le malheur qui vient de frapper Québec. Il fait un tableau pathétique et émouvant du spectacle que présentait le faubourg Saint-Jean durant cette nuit funeste. Il termine en demandant au chef de l'opposition de seconder la proposition que va faire le trésorier.

L'hon. M. ROBERTSON propose alors qu'une somme de \$10,000 soit votée et mise à la disposition du comité de secours organisé par les citoyens de Québec.

L'hon. M. JOLY seconde la motion et ajoute quelques paroles émuës à ce qui vient d'être dit.

Le chef de l'opposition est suivi de MM. Rinfret, Langelier, Murphy et Nelson; puis la proposition du trésorier est adoptée à l'unanimité.

Le reste de la séance est occupé par le discours de l'hon. M. Mercier sur l'état de la province. L'hon. M. Chapleau lui répond brièvement. Nous donnerons demain le compte-rendu de ces deux discours.

La chambre n'a pas siégé hier soir.

TELEGRAPHIE GÉNÉRALE

Paris, 9.—Par un vote de 143 contre 114, le sénat a refusé de passer à la discussion du scrutin de liste. Les ministres se sont abstenus de voter.

À la chambre des députés, le ministre de la guerre a demandé un nouveau

crédit de dix-neuf millions pour couvrir les frais de l'expédition de Tunis.

Constantinople, 9.—Un tremblement de terre a dévasté 34 villages.

Cork, 9.—Une émeute a lieu en ce moment. Un magistrat, Stokes, a été grièvement blessé, ainsi que trois hommes de police. La police montée a fait plusieurs charges contre le peuple; bon nombre de gens blessés. Une station de police a été saccagée. L'émeute a pris naissance aux courses. Un citoyen a été dangereusement blessé. Un chef de bande, Tobin, et vingt autres émeutiers ont été arrêtés. Tout est tranquille à Schull et à Skibbereen.

Tipperary, 9 juin.—L'Archevêque Croke a été escorté par les membres du Land League. Sa Grâce a détourné le peuple des conflits avec les militaires, conseillant d'en appeler seulement à la conscience de l'Europe et de l'Amérique. Il a déclaré n'avoir aucune sympathie pour ceux qui n'ayant à payer qu'une rente raisonnable refusaient de la payer.

A TRAVERS LA VILLE.

ADRESSE A SIR H. L. LANGEVIN.—On nous prie d'annoncer que l'adresse des citoyens de Québec sera présentée à sir Hector L. Langevin, ce soir, à 8 heures, à la salle Victoria.

Les citoyens de Québec sont invités à se rendre à la salle Victoria, à 7.30 heures p.m., pour signer l'adresse avant la présentation.

AVIS.—Nous sommes priés de demander aux personnes qui ont en leur possession des effets ne leur appartenant pas, sauvés du dernier incendie, de vouloir bien en informer de suite le chef de police.

CARTE DE QUÉBEC.—M. le capitaine Holiwell vient de publier une carte de la cité, sur laquelle le quartier incendié est désigné spécialement.

AUX INCENDIÉS.—L'administration de l'Intercolonial a autorisé son agent à Québec, d'accorder aux victimes de mercredi soir, des billets de passage de cette ville à toutes les stations de la ligne, à moitié prix. Le bureau de la compagnie est situé en face l'Hôtel St. Louis, où l'on peut obtenir toutes les informations désirables.

EXCURSION.—L'excursion qui devait avoir lieu à Trois-Rivières, jeudi, le 16 courant, est remise à plus tard, pour faire place à une autre grande excursion de Montréal à Québec, qui aura lieu le même jour. Toutes les dépenses de l'organisation seront payées par l'administration du chemin de fer, et la recette sera au profit des pauvres victimes du grand incendie. Les trains arrêteront à toutes les stations.

SALLE DE MUSIQUE.—La célèbre compagnie française donnera une série de représentations, en cette ville, la semaine prochaine, en commençant lundi, par le magnifique drame intitulé La Grace de Dieu. Le directeur de la troupe, M. Bageard, doit prendre des mesures pour venir en aide aux incendiés, et il est probable qu'une partie de recettes sera distribuée parmi les victimes. Le plan de la salle est en ce moment aux magasins de MM. Hollewell et Lavigne. Nous serons en mesure de donner de plus amples détails dans notre prochaine édition.

FAITS DIVERS.

ACCIDENT.—On annonce de Toronto qu'un accident de chemin de fer est arrivé à un train mixte venant de l'est.

A la hauteur de l'Easter Avenue plusieurs wagons ont déraillé et la locomotive a été brisée. Le chauffeur en voulant sauter, a été blessé grièvement, mais le mécanicien n'a été que très peu atteint. Heureusement que les wagons à passagers se trouvaient à l'arrière du train et les voyageurs n'ont eu aucun mal. Au moment de l'accident le train descendait une rampe avec une vitesse de 45 milles à l'heure. Les passagers ont parcouru à pied la distance de 2 milles qui les séparait de la ville. Il a fallu travailler pendant 4 heures pour débayer la voie et remplacer les fils télégraphiques brisés par le déraillement.

ACCIDENT SINGULIER.—Il est arrivé, hier, à St. Henri, un accident singulier, dont les conséquences ont été très sérieuses.

Il paraîtrait que dans l'après-midi, plusieurs enfants étaient à jouer dans un champ lorsque l'un d'eux trouva, près de la voie du chemin de fer, une petite boîte blanche d'environ deux pouces de diamètre. La curiosité poussant naturellement les enfants à ouvrir cette boîte, mais ne pouvant lever le couvercle, ils résolurent de la briser e

conséquent, l'un d'eux la plaçant sur une grosse pierre, brandit une autre pierre de la main droite et en frappa un grand coup.

Le résultat fut aussi terrible qu'attendu. La boîte qui contenait une matière explosive, probablement de la dynamite, vola en éclat et renversa violemment les enfants sur la terre. Trois furent sérieusement blessés, mais surtout un, nommé Moisan, qui eut la cuisse droite lacérée et perdit une quantité énorme de sang.

Un autre dont les blessures ne sont pas aussi dangereuses se nomme Lambert. Les autres enfants en ont été quittes pour la peur.

Comment cette boîte remplie de dynamite ou de toute autre substance dangereuse, s'est trouvée à l'endroit où elle a été ramassée, on ne saurait l'expliquer. L'enquête commencée par la police St. Henri amènera peut-être quelques éclaircissements.

Le jeune Moisan est, dit-on, dans un état de désespoir.

AUX INCENDIÉS.

La maison BRUNET & LAURENT, (Enseigne de la Feuille d'Érable, offre aux victimes du feu DIX PAR CENT D'ESCOMPTE (10 0/10) sur tous achats faits à leur établissement.

Québec, 10 juin 1881. Montant perçu aux Druanes, le 8 du courant, dans le port de Québec, \$2243.87.

MARCHE MONÉTAIRE. New-York, 10 h., 10 juin 1881. Premières cotes Echange Sterling: 3 jours 4.87; sixante jours 4.85; Greenbacks, 4 à 4.

MARCHE DE QUÉBEC. Québec, 10 juin 1881.

Table of market prices for various goods including flour, sugar, and other commodities. Columns include item names and prices per unit.

ACTIONS DE BANQUE, ETC. 9 juin, 1 h. P. M.

Table of stock market data for various banks and companies. Columns include company names, share values, and other financial metrics.

Actions de Banques achetées sur marge. G. H. BURROUGHS, Courtier d'Actions de Banque et Agent Financier, St. Lawrence Chambré, No. 4, Rue St. Pierre, Bass-Ville, Québec.

Le service anniversaire de Mlle Marguerite Dallaire, sera chanté à 10 h. 1/2 Notre-Dame de Lévis, le 14 courant, à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

DECÈS.

Le 9 courant, à l'âge de 89 ans, M. Charles Marois, ancien habitant de l'incendie. Ses funérailles auront lieu samedi matin, à 8 h., à la Basilique. Le convoi partira de la demeure de son fils, M. Elz. Marois, No. 218, rue St. Jean, à 7 heures. Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister.

ciens canadiens. Charitable et religieux, il était le vrai type de nos bons et honnêtes habitants. Une épouse et neuf enfants qu'il laisse pour le pleurer sur la terre, n'oublieront jamais sa mémoire chérie. Sa mort cause parmi ses nombreux amis et dans la paroisse des regrets universels.

Annonces Nouvelles.

Commis demandé. On demande UN BON COMMIS pour le commerce de Marchandises Sèches.

S'adresser à F. GUAY, No 21, rue Notre-Dame, Bass-Ville. Québec, 10 juin 1881.

A LOUER

Un magnifique logement de 8 chambres rue Artillerie. On offre en même temps à vendre un ameublement complet à très bonnes conditions. S'adresser à CE BUREAU. Québec, 10 juin 1881—16

A louer à la Canardière

Un magnifique Cottage situé à trois-quarts de mille du Pont Dorchester, contenant 12 chambres en ordre parfait. S'adresser à ROBT. BORLAND & CIE., 120, rue St. Pierre. Québec, 10 juin 1881—21

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valier, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité. S'adresser à A. J. AUGER, No. 105, rue St. Pierre. Québec, 10 juin 1881.

CHARLES BEAULIEU

TAILLEUR. Informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'à cause de l'incendie il a établi son atelier au No. 103, RUE D'AIGUILLON

où il continuera comme par le passé à prendre tous les ordres qu'on voudra bien lui confier. Il les informe en même temps qu'il a sauvé de l'incendie tous les effets qu'il avait en mains. Québec, 10 juin 1881—1mp

BONNE ŒUVRE.

BELAND, GARNEAU & CIE.,

No. 146, rue St. Jean.

Vis-à-vis le Marché Montcalm,

DONNERONT

20 pour cent d'escompte

sur achats au comptant,

D'ICI AU 1ER JUILLET

Afin de faciliter aux incendiés l'achat de marchandises. BELAND, GARNEAU & CIE. Québec, 10 juin 1881.

ASSEMBLÉE

Des Maçons, Briquetiers et

Tailleurs de Pierre.

Il y aura une Assemblée Générale des Maçons, Briquetiers et Tailleurs de Pierre, le 15 du courant, à 10 heures, à la Salle du Conseil de St. Sauveur, pour faire le choix de nouveaux officiers pour l'année courante. Québec, 8 juin 1881—3p

BUREAU DE LA MILICE.

Québec, 4 juin 1881.

DES SOUMISSIONS en double seront reçues à ce Bureau jusqu'à midi, le 15 du courant, pour la fourniture des effets nécessaires au camp d'exercice de Lévis, pour 1,633 officiers et soldats et 60 chevaux, durant 11 jours à partir du 27 du présent mois. Pain, viande, Pommes de terre et Epicerie, Fourrage, Paille pour lit, Bois de chauffage. Les conditions, etc., seront expliquées par le sousigné. T. J. DUCHESNAY, Lt.-Col., Dép. Général. Québec, 6 juin 1881—6f

DEMANDÉ.

On demande un jeune homme comme apprenti barbier, et un autre pour prendre soin d'une salle de bains. S'adresser à F. LAPOINTE, Barbier, No. 63, rue Duade, Haute-Ville. Québec, 1er juin 1881.

SALLE DE MUSIQUE

Dernière semaine de la

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE M. ED. BAGEARD.

LUNDI, 13 JUI

Sous le patronage très distingué de

Son Excellence le Gouverneur-Général

La Grace de Dieu

Grand drame mêlé de chant par M. Dennery.

MAD. J. CLARENCEMARIE

Prix populaires:—25, 50 et 75 cts.

Billets en vente aux magasins du Capt. Holiwell et de M. A. Lavigne. Québec, 7 juin 1881.

Au Bon Marche

COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLIERE.

HAUTE-VILLE.

Si vous voulez être bien servi, allez à l'enseigne AU BON MARCHÉ, Haute-Ville, et vous épargnez votre temps et votre argent, car on n'y fait qu'un prix et on vend les plus beaux et les meilleurs effets à bien meilleur marché que partout ailleurs.

Les effets suivants méritent une attention spéciale:

- List of various goods and their prices, including fabrics, clothing, and household items.

N. GARNEAU.

Québec, 4 juin 1881.

A VENDRE

Chez MM. I. P. Déry, 40, rue St. Pierre, O. Fréchet, rue Duade, J. A. Langlais, 175-177, rue St. Joseph, à la Librairie du Quotidien, à Lévis, au Bureau du Nouvelliste, de Québec, et chez MM. Chs. T. Côté & Co., 30, rue St. Paul.

COPROGENE

Ou procédé de Bommer pour

fabriquer toutes sortes

d'engrais

SYSTEME PRATIQUE

Traduit de l'anglais par Arthur Thiboutot, et publié par Chs. T. Côté & Co., manufacturiers d'instruments aratoires. APPRECIATION DE JOURNAUX (Du Canadien)

"Le titre de l'ouvrage en dit assez pour en faire comprendre l'importance. Jusqu'à aujourd'hui, la rareté des engrais — il n'y a pas à se le cacher — a été le plus grand mal dont l'agriculture ait toujours souffert. La nouvelle méthode est appelée à faire un bien immense dans l'exploitation de nos terres. Déjà nombre de cultivateurs des Etats-Unis l'ont adoptée, et pour rien au monde, ils ne voudraient en suivre une autre. Les principaux avantages du procédé comprennent la fabrication d'une masse considérable d'engrais, au moyen de matériaux à la disposition de tous les cultivateurs; la fumure la plus efficace appropriée aux besoins de chaque sol, de chaque espèce de plantes, etc.

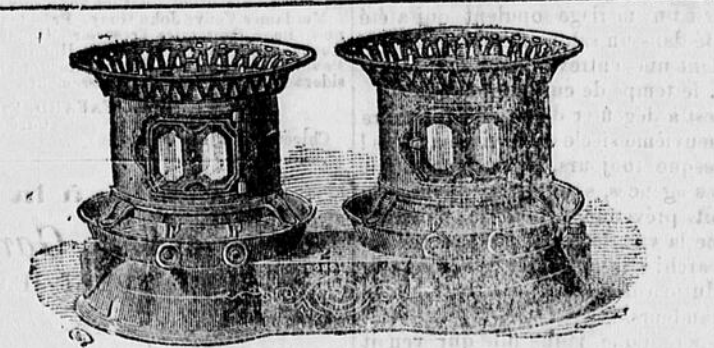
"Le gouvernement devrait s'empresser d'acheter un livre si utile pour le distribuer dans les écoles. Il ne saurait, par là, rendre un meilleur service à la classe importante des cultivateurs."

(Du Journal de Québec)

"Comme le dit l'auteur, cet ouvrage qu'il offre aux cultivateurs est le fruit d'expériences pratiques et de nombreuses observations. Il devra donc servir beaucoup aux cultivateurs en leur fournissant des renseignements pratiques sur les engrais qui sont la base d'une bonne culture. Ceux-ci devront au moins faire l'essai de la méthode enseignée, afin de se convaincre si elle est bonne à quelque chose." Québec, 8 juin 1881—1s

DEMANDÉ.

On demande un jeune homme comme apprenti barbier, et un autre pour prendre soin d'une salle de bains. S'adresser à F. LAPOINTE, Barbier, No. 63, rue Duade, Haute-Ville. Québec, 1er juin 1881.



Nouveaux Poêles à l'Huile de Charbon

REÇUS CE MATIN CHEZ

FEVERLEY & CIE.,

56, rue la Fabrique.

Québec, 8 juin 1881.

LES AGENCES MATRIMONIALES.

(Suite et fin.)

La cause de l'étonnante extension de l'agence matrimoniale est double. Elle est triste ou honteuse. La vie parisienne est effarée en même temps qu'isolée pour beaucoup d'hommes. Ils n'ont ni le temps ni la possibilité de se créer des relations en dehors du cercle restreint de leurs affaires. D'autre part, toutes ces familles qui viennent à Paris montrer leurs fortunes, faites ou ne sait comment et où—ne connaissent personne dans la classe riche parisienne. Le père et la mère veulent que leur fille entre dans une classe sociale, où ils ne peuvent avoir leurs entrées.

Je n'ajouterais que pour mémoire ce qui est connu : le mariage devenu seulement une association de capitaux? L'homme et la femme ne sont que deux chiffres qui s'additionnent—le mariage est un total. L'enfant, résultant de la multiplication de deux facteurs, est un produit!

Les mots Honneur, Amour, Beauté, Jeunesse, etc., ne sont pas plus prononcés dans ce nouveau traité du mariage que dans un traité de logarithmes. La jeunesse, la maturité, même la vieillesse se ruent avec une égale ardeur vers cette nouvelle opération commerciale.

L'union de l'homme et de la femme n'est plus un désir du printemps—un rêve de jour d'été—un songe de nuit d'hiver.

On dirait que la plante humaine n'a plus son ancienne sève rouge et chaude. Tout est froid, comme une pièce d'or. On construit je ne sais quelle nouvelle Tour de Babel—avec de la neige et de la boue!

Les agents secondaires sont donc : 1o les éclaireurs; 2o les maisons qui reçoivent; 3o les agents de renseignements, continus ou momentanés; 4o les voyageurs; 5o les suiveurs; 6o les présentateurs; 7o les intermédiaires conscients et les intermédiaires inconscients.

Les voyageurs sont des agents envoyés en province et surtout dans les villes d'eau—toujours dans un but déterminé. Seuls, les agents bénévoles chassent à l'aventure. Un de leurs moyens de procéder est des plus curieux. Ils vont aux messes de mariages et aux messes de midi, où l'on voit surtout les mères accompagnées de leurs filles, dits ambulantes. Ils les suivent. Ils prennent des renseignements. Ils attendent avec une patience de pêcheur à la ligne. Ils créent peu à peu un dossier sur une jeune fille à marier—et ils le vendent à une agence!

Les intermédiaires conscients, sont des agents d'affaires, dits receveurs de rentes, ou même des notaires qui espèrent faire le contrat du mariage projeté.

Quant aux intermédiaires inconscients, c'est vraiment... un rêve! Un agent se présente chez un ami de la famille visée, chez un médecin, un médecin, etc. Cet agent a une situation sociale honorable. Il s'excuse, il se dit envoyé pour prendre des renseignements au sujet d'un mariage désiré par quelqu'un qu'il ne peut nommer. La famille s'inquiète. Elle cherche parmi ses relations qui pourrait bien être ce mystérieux... dont la situation est très belle, a-t-on dit. Elle fait répondre vaguement, mais assez pour constituer un dossier.

On connaît ainsi les désirs de cette famille.—C'est bien le diable si l'agence n'a point parmi ses clients quelqu'un qui puisse les réaliser...

Donc, bien des familles qui ne s'en doutent guère, sont couchées sur le registre des agences matrimoniales.

L'apparition d'une grande dot est un gros événement dans le monde des agences. Tel un faisan doré qui s'égare dans un bois où il n'y a que des merles, est pourchassé par tous les braconniers! On sait un mariage opulent qui a été décidé dans un salon affilié d'agences—pendant une entrevue de deux minutes... le temps de cuire un œuf!

C'est à dégouter d'être né dans notre dix-neuvième siècle et de vivre à Paris! Presque toujours, le mariage se fait par les agences, sans que la jeune fille en soit prévenue. Rien de poignant comme la vue de certaines pauvres enfants archi-millionnaires, qui sont suivies du matin au soir par une foule de quémandeurs.

Le père d'une jeune fille qui venait de se marier, avouait que sa fille avait été demandée—rien des agences—trois cents fois en 1880. Qu'aurait été si les agences n'en étaient nées?

Et ces jeunes opulentes savent bien ce qu'est une agence—ce que, Dieu merci, des filles moins riches ne savent pas! L'agence—c'est l'effroi de ces dots exceptionnelles! La jeune fille croit

toujours que son valseur a été envoyé par une agence!

Ah! la chambre à coucher de ces dots, aussi difficiles à conquérir que jadis la Toison d'or—n'est pas l'endroit de Paris où il tombe le moins de pleurs de femmes!

Je crois entendre ces jeunes filles orier en vain: "Un amour! un amour!" Et un jour vient où elles apprennent que c'est l'agence qui les a mariées. Leur mari a eu plus d'initiative dans le choix du collier d'or—que du cou de sa future!

Et ici, permettez-moi enfin un coup d'aile, au-dessus de ces vicieuses!

O Paris! ville bénie et maudite, où l'homme va le plus haut et le plus bas dans les plaisirs! qu'est devenu chez toi le nid de la patrie?

Un jour viendra-t-il donc où tes filles, les plus belles, ne pourront trouver l'amour qu'en dehors du mariage?

Tout-à-l'heure, un de mes amis me racontait qu'un jour, ou plutôt un soir, la plus adorable créature s'était enfin laissé mener par lui, pendant qu'on la croyait à l'Opéra—dans une des nombreuses chambres mystérieuses qu'on sait à Paris.

Arrivée là, elle eut en étant sa sortie de bal, un frissonnement d'épaule, tel qu'elle faillit tomber! Puis, elle se raffermir. Elle regarda autour d'elle avec un regard curieux. Enfin, elle s'écria, en riant de ce rire nerveux qu'elles ont, et en tordant nonchalamment ses bras nus, comme une lionne qui s'étire: "Celui qui m'a payée cinquante mille francs aux agences, ne m'avait point—IL PARAIT!—prise GARANTIE pour l'avenir!..."

C'est absolument textuel! Je défie un écrivain d'inventer ces choses-là!

C'est que notre époque matérialiste aura beau faire! Il faut qu'au moins une fois dans sa vie terrestre, l'âme aime! C'est la loi! Ce jour-là, toutes les passions carillonnent dans l'âme—comme l'autre jour, à Pâques, sonnaient toutes les cloches de Notre-Dame!

Le mariage sera donc ce que nos meurs le font ou plutôt le défont—il sera la multiplication arithmétique, sans amour!

Mais l'Agence matrimoniale—qui n'est ici qu'une des nombreuses formes de notre temps troublé—n'étouffera pas l'amour. On vaudra en vain le tuer—il reparaitra plus violent chez l'homme et chez la femme... comme un taureau qu'on a manqué à l'abattoir...

Ah! que de réformes à faire! Mais les révolutions empêchent les réformes! L'épouse ira de plus en plus diminuant. Si vous voulez savoir la grandeur d'une société humaine—prenez la mesure de l'épouse!...

IGNOTES

BONNE NOUVELLE

Plants de Fleurs!

Plants de Fleurs!

MADAME LEMIEUX désire informer ses pratiques et le public en général, qu'elle a pris des arrangements avec le propriétaire d'une des plus grandes serres de Montréal, pour vendre tous ses Plants de Fleurs, qu'elle offre au bas prix de 75 cts. la douzaine.

BAZAR DE CHICOUTIMI

Sous le patronage de Sa Grandeur Monseigneur Dom. Racine, Evêque de Chicoutimi.

Le public est respectueusement informé que le 10 de JUILLET prochain, et les jours suivants, il se tiendra à Chicoutimi un Bazar pour aider à la construction d'un logement pour Messieurs le Curé et les Vicaires de Chicoutimi. Les personnes charitables qui désirent encourager cet ouvrage, ont pu adresser leurs offrandes au Révérend Père, curé d'office, ou aux dames directrices de Chicoutimi, dont les noms suivent: Mesdames Veuve John Dany, Présidente, Ernest Inon, Secrétaire Trésorier Michel Caron, Eugène Lemieux, J. de Bossé, Honoré Martel, David Tessier. Veuve Thomas Robert, qui présidera à la table des rafraichissements.

AMB. FAFARD, PRÉS. Curé d'office.

A vendre à la

Librairie A. T. Garant

Nos. 17 et 19, RUE ST. JEAN

Porte voisine de la Lanque d'Épargne.

Table listing books for sale: Boisgobey—Mystères de Paris... 3 vols. \$2.40; Lamb de Bois... 2 " 1.50; Chevalier Casse-tout... 2 " 1.50; As de Coeur... 2 " 1.50; Coup de Pouce... 1 " 0.50; Gredins... 2 " 1.50; Tresse Blende... 1 " 0.50; Visitation de 1890... 2 " 1.50; Cahier de Marie Rose... 2 " 1.50; Fingale Rose... 3 " 2.40; On est Zélie... 2 " 1.50; Périer—Mars de Madams... 1 " 0.50; Au rétro—Les de Penda... 1 " 0.50; Valois—Baiser Fatal... 1 " 0.50

Etablissement modèle.

ULDERIC MICHAUD

Perruquier et Barbier

No. 76, rue du Pont

S'empresse d'annoncer à ses amis et au public, qu'il vient d'ouvrir un établissement de première classe et où l'on sera servi de manière à ne pas vouloir retourner ailleurs. Il a engagé des ouvriers habiles et polis, et ses rasoirs sont de première qualité. M. MICHAUD s'occupe aussi de la confection des OUVRAGES EN CHEVEUX tels que Tresses, Couettes, Frisettes, Chignons, Perruques, etc., et il possède les qualités requises pour donner toute satisfaction aux personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes. Québec, 4 juin 1881—1m

MAISON DE BAINS

SALON DE BARBIER

Tabacs, Cigares, Pipes, Rasoirs, etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une Maison de Bains et Salon de Barbier, au

No. 63, rue Buade, Haute-Ville

(EN FACE DE LA BASILIQUE) Afin de répondre à la demande du public il a cru devoir faire les travaux nécessaires pour remplir cette lacune qui existe depuis longtemps à Québec et espère mériter une part du patronage des citoyens et des étrangers. Une salle de lecture est attachée à cet établissement. Le soussigné tiendra aussi constamment un assortiment de Cigares, Tabacs, Pipes, etc., et profite de cette occasion pour annoncer qu'il en a dans un magnifique choix de Rasoirs qu'il vendra à des prix réduits. Il invite spécialement Messieurs les Barbiers à lui faire une visite. Les livres de souscriptions sont maintenant ouverts pour les personnes qui voudront souscrire pour la saison. P. LAPOINTE, Propriétaire. Québec, 3 juin 1881.

AVIS SPECIAL.

Aux Photographes

MME. GASTONGUAY

Est maintenant prête à fournir à très bas prix tous les genres de matériaux et accessoires de Photographie. VENANT D'ÊTRE REÇU: 12 boîtes de Ferrotypie, 5 lbs de Coton à poudre Anthony, Ether et Alcohol Anthony, 10 litres Anthony, 2 cannes de Papier Rives, bien et blanc. Grand assortiment de cadres et Passe-partout en Ferrotypie, au plus bas prix du marché. Mme Gastonguay s'est assurée les services du photographe bien connu M. Thos. Ellison pour diriger son établissement. Photographies exécutées dans le meilleur style pour \$1.00 la douzaine. Les photographes et amateurs de Ellison sont les meilleurs et ne peuvent pas être surpassés à Québec. Le colodion de Ellison, pour photographies éternelles, est célèbre. M. Ellison est décidé à faire tout ce possible pour satisfaire le public, tant sous le rapport du prix que de l'exécution. MME GASTONGUAY, No. 115, rue St. Joseph, St. Roch. Enseigne du Pavillon Américain. Québec, 3 juin 1881—1fj

A VENDRE.

5 toises de Pierre

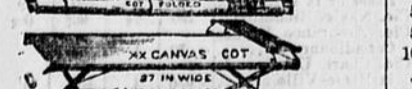
S'adresser à M. JEAN LAROSE, Coin des rues St. Joseph et St. Ours Québec, 1er juin 1881.



Le vapeur "Chicoutimi"

CAPT. ED. SAVARD.

Partira à l'avenir de Québec le SAMEDI MATIN, arrêtant aux Éboulements, Malbaie, Tadoussac, Amst. St. Jean et Baie des Ha. et de Chicoutimi le MARDI SOIR, jusqu'à l'ordre. Pour les prix de passage et de fret, s'adresser à bord, ou chez AUDET & ROBITAILLE, Marchands de Marine, coin des rues St. Pierre et Sous-le-Fort. Québec, 31 mai 1881.



LE LIT-PLIANT.

Un dépôt de ce lit merveilleux

EST ÉTABLI CHEZ

JOS. VANDRY

Marchand à Commission et Agent Général

No. 32, rue Sous-le-Fort, B.-V.

La structure en est solide légère et très élastique, ce qui permet à la toile de se prêter à la forme du corps aussi bien qu'un hamac; il est plus confortable d'une manière que celui-ci attendu que la personne qui s'en sert se trouve couchée horizontalement. On le plie ou on l'ouvre en un instant; il fonctionne pour ainsi dire de lui-même. C'est précisément l'article pour les membres du clergé, les communiants, les hôpitaux, les bureaux, les villas, les parties de campagne, les chasseurs et les pêcheurs, les bateaux à vapeur, les camps, etc. Il est d'une grande valeur pour les invalides. On l'ouvre et on le ferme aussi facilement qu'un parapluie et il n'occupe pas plus d'espace qu'un balai lorsqu'on ne s'en sert pas. Comme on peut le voir sur le plan ci-dessus, le LIT-PLIANT porte un oreiller. Québec, 29 avril 1881—3m

Grande Nouveauté

EN CHAPEAUX DE PAILLE

Depuis 25 cts. à \$2.50

CHEZ

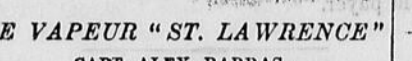
L. E. BERTHELOT

194 Rue et Faubourg St. Jean

Québec, 3 juin 1881.

Cie. de Navigation à Vapeur

du St. Laurent.



LE VAPEUR "ST. LAWRENCE"

CAPT. ALEX. BARRAS,

A commencer du 31 du courant, laissera le Quai St. André chaque MARDI et VENDREDI, à HUIT heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha. et arrêtera à la Baie St. Paul, Les Éboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac, L'Anse St. Jean, Arlet et etour. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 3 juin 1881.

VERRES

(TUMBLERS.)

Un lot de Verres à eau à 50 cts. la doz. Splendides Verres à Bière à 75 cts. la doz. Magnifiques Verres à Soda à \$1.15 la doz. La vente se fait rapidement.

PEVERLEY & CIE., Rue de la Fabrique, Québec, 28 mai 1881.

L'un des plus beaux magasins

DE Bijouterie et d'Horlogerie de Québec

est sans contredit celui de

JOSEPH DONATI

158, rue et faubourg St. Jean.

Aussi voit-on chaque jour la foule émerveillée s'arrêter en face de ses vitrines et admirer les articles si variés et si riches qui y sont exposés. Et cependant cela ne donne qu'une légère idée de ce que contient le magasin, car M. Donati, qui tient un autre magasin non moins bien assorti 241, rue et Paul, en face la gare du Palais, possède un assortiment de Bijouterie, Montres, etc. à nu autre pareil. Québec, 2 mai 1881.

Billard et Pidgeon-Hole

A VENDRE.

On offre en vente A TRES BONNES CONDITIONS, une excellente table de Billard et un Pidgeon Hole de 1re classe. S'adresser à CE BUREAU. Québec 30 mai 1881—1m

Pension Privée.

On trouvera une excellente pension française à des conditions très modérées au No. 3, RUE D'AUTREUIL, HAUTE-VILLE. On donnera aussi des repas à toute heure, depuis 25 cents et au-dessus. Québec, 27 mai 1881.

Joseph Vandry

Marchand à Commission et Agent Général

No. 32, rue Sous-le-Fort, B.-V.

Informe respectueusement le clergé et le public en général, qu'il est le seul agent pour la Province de Québec de la maison A. Lamotte & Fils, qui est l'une des premières de Bordeaux pour le commerce des vins. Il vient de recevoir par le voilier Carla les marques suivantes:

Table listing wine brands: 100 caisses Medoc, 55 caisses St. Emilion, 50 " Méridien grave 35 " St. Julien, 25 " Château Beldre, 25 " St. Julien, 25 " Panillac, 25 " Margot, 25 " Sauternes, 25 " Haut Sauternes, 10 " Cognac de 1, 2 et 5 barriques Bordeaux, 3 étoiles, 5 " Medoc, 5 barriques St. Emilion, 5 " Grave, 10 " Cérons, 5 " Sauternes, 10 demie barriques Cognac.

Tous ces vins seront vendus à une très petite commission.

CERTIFICAT.

Amba, 21 mars 1881.

Je, soussigné, curé d'Yves d'Ambarès, diocèse de Bordeaux, chanoine honoraire de l'Église Métropolitaine, atteste que la maison A. Lamotte & Fils est une des plus honorables de la place de Bordeaux, et d'acquiescer en son nom et conscience que les membres du clergé peuvent s'adresser avec confiance à cette maison pour en obtenir des vins de table et pour le saint sacrifice, vins purs et de sure provenance. P. G. DEYDON, Chanoine Honoraire, Curé-Doyen.

Vu pour légalisation de la signature de M. Deydon, curé-doyen d'Ambarès. Bordeaux, le 22 mars 1881. M. COMPAIN, V. G. Sec. 30 mai 1881.

PHILEAS LABERGE

NOTAIRE

114, rue du Pont, St. Roch QUEBEC.

ARGENT À PRÊTER sur hypothèque à conditions très-favorables. Québec, 20 avril 1881—5m

A vendre à la

Nouvelle Librairie de St. Roch.

A. F. E. DARVEAU

151, rue St. Joseph, St. Roch

(VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE.)

Table listing books for sale: Trésor de la famille, relié par Hongé... \$1.25; Les merveilles de la céramique... 0.70; peinture... 0.70; gravure... 0.70; photographie... 0.70; forces et de l'adresse... 0.70; Le ragañtisme, par Hudson... 0.70; La fiancée du maître d'école, H. Conscience... 0.35; Le jeune docteur... 0.25; La tombe de fer... 0.35; Questions d'art et de morale, par Laprade... 1.50; Art d'arriver au vrai, par Balmès... 0.50; Conseil pour l'assassinat du piano... 0.50; Les mille et une nuit... 0.50; Les mille et une jour... 0.50; Le secrétaire de tout le monde... 0.50; Le journal pratique, par Roussillon... 0.50; Le vétérinaire pratique, par Hocquart... 0.75; Le petit Albert, par J. N. Luquet... 0.25; Une mine de pierre, par le P. Lacasse... 0.15; La culture du tabac... 0.10; Aus—Un grand assortiment de livres de piété comprenant le livre d'or des âmes pieuses, 660 pages de l'âme, livre de piété de la jeune fille, les œuvres du Père Maréchal, du Père Rossignol, etc., etc. Une visite est sollicitée Québec, 2 juin 1881.

Pension Privée.

Deux ou trois pensionnaires trouveront une excellente pension ainsi que bonnes chambres et tout le confort désirable, à des prix très modérés. S'adresser à MONSIEUR BOUTIN, No. 80, rue du Pont, St. Roch. Québec, 31 mai 1881—1m



GRANDE EXCURSION D'ÊTE

AU Lac Memphremagog, Boston et New-York

RETOUR VIA MONTREAL

Toutes dépenses étant payées.

Un parti choisi d'excursionnistes des deux sexes partira de Québec par train spécial,

MARDI, 28 JUIN

A DEUX HEURES P. M.,

pour un voyage de neuf jours au Lac Memphremagog, Boston et New-York.

Demander ou envoyer chercher les circulaires donnant les détails complets.

JOSEPH R. MICHAUD

Bureau du Chemin de Fer du Passumpsic, 104, Côte Lamontagne, Québec.

30 mai 1881—1m

Cuisiniers demandés.

Deux Cuisiniers ayant déjà servi à bord d'un vapeur ou vaisseau à voile trouveront de l'emploi immédiatement et de bons gages pour toute la saison de navigation. S'adresser au Bureau de la Corporation des Pilotes. Québec, 30 mai 1881.

Avis à MM. les Commissaires d'Ecoles.

Je viens de recevoir un gros stock de livres tels que désiré pour être donnés en prix dans les écoles. Je les vendrai à aussi bon marché que je puis mes livres d'école, ce qui veut dire que je défie la compétition pour les prix. Une visite est sollicitée. LIBRAIRIE DU BON MARCHÉ "VIVRE ET LAISSER VIVRE" A. O. RAYMOND 45, rue la Fabrique, Haute-Ville, Québec. Québec, 28 mai 1881.

Reçu nouvellement :

Un approvisionnement frais D'EAU MINÉRALE de la célèbre source St. Léon, en vente en gros et en détail au magasin de GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais. Québec, 12 mai 1881.



Compagnie de Navigation du

Richelieu et d'Ontario.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires.

Les magnifiques bateaux QUÉBEC et MONTRÉAL qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit: Le "L'ÉBÉO", Capt. Nelson, les mardis, jeudis et samedis, et le "MONTRÉAL", Capt. Burn, les lundis, mercredis et vendredis, à 7 HOURS P. M. de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Entre Montreal et Hamilton

Les bateaux Algerian, Passport, Corsican, Spartan, Corinthian; un d'eux aura le Bassin du Canal à New-York heures A. M., tous les jours excepté le dimanche, et de Québec à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDI.

Bureau des Billets, on peut se procurer des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent. Québec, 5 mai 1881.